RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Camping à la ferme Asinerie Analaya

Conditions d’admission

Pour être admis à pénétrer, à s’installer et séjourner sur le camp, il faut y avoir été autorisé pas les gérants ou son représentant.

Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du camp ainsi qu’au bon respect de l’application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le camp implique l’acception des dispositions du présent règlement et l’engagement de s’y conformer.

Bruit et silence

Les usagers des tentes sont priés d’éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. **Le silence doit être total entre 00h00 et 7h00.**

Sécurité

**Il est interdit de fumer à l’intérieur des tentes et de la pinède.** En saison sèche, les dangers du feu sont présents partout. Faire attention aux braises de barbecue. Le feu de camps et les grillades se feront uniquement à l’emplacement prévu. **Il est absolument interdit d’allumer un feu ouvert en quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours.**

Précautions

Toutes les commodités sont mises à votre disposition, il vous est demandé de les utiliser au mieux, en veillant à un fonctionnement normal et à une consommation raisonnable. Attention danger pour l’installation ! Hormis le papier toilette, rien d’autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC. (Destination fosse).

**Attention eau non potable.**

L’aménagement

Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité de l’accueil, aussi la literie et le mobilier ne devront pas être transportés à l’extérieur de la tente.

La casse

Le cas échéant, signalez là durant votre séjour. Informez immédiatement le gérant de tout sinistre et de dégradation se produisant dans les lieux loués, même s’il n’en résulte aucun dommage.

Entretien des lieux loués

Chacun est tenu de s’abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l’hygiène et à l’aspect du site tant à l’intérieur des tentes qu’à l’extérieur et aux environs. N’oubliez pas que la tente doit être laissé dans un état correct. Si ce n’est le cas, le propriétaire ne remboursera pas la caution entièrement. Le nettoyage de fin de séjour est à la charge du gérant.

Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu’ils pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

La Piscine

La piscine est ouverte de 10h00 à 19h00 pour les clients du camping. Le matériel doit être respecté. Les enfants doivent obligatoirement être sous la surveillance des parents.

Il est interdit de courir autour de la piscine.

Les animaux

Il est interdit de pénétrer dans les parcs des animaux, et de les nourrir sans l’autorisation des gérants. Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents pour aller les observer.

Attention ! certaines clôtures sont électrifiées.

Visiteurs extérieur

En principe vous êtes libres d’accueillir des visiteurs pendant votre séjour (pour la journée uniquement). Vous êtes priés d’en informer l’Asinerie Analaya à l’avance.

Responsabilité

La responsabilité de l’Asinerie Analaya n’est pas engagée en cas de :

-Non respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité liées à la structure.